

## ■ Analyse - Environnement : l'action collective reste possible



Par **Pierre Jacquet**  
chef économiste  
de l'Agence  
Française de  
Développement

Ce qui semble intéressant dans le paquet énergie-climat, c'est la convergence d'un processus complexe de négociations vers des modalités d'action collective mutuellement acceptables, dans un contexte économique et financier pourtant très difficile.

Le 12 décembre dernier, le Conseil européen réuni à Bruxelles sous présidence française a finalement adopté le «paquet énergie-climat» à la suite de négociations difficiles dans un contexte marqué par la crise économique et financière. Comme toujours, le verre peut paraître à moitié vide ou à moitié plein suivant la perspective que l'on souhaite retenir. Un certain nombre de commentateurs ont fortement critiqué les aménagements ou dérogations apportés au plan initial et regretté ce qui a été interprété comme un abandon des ambitions initiales.

Ce paquet a pour origine une proposition présentée par la Commission en janvier 2008, connue sous l'appellation «3 fois 20». Elle comprend en effet des engagements, à l'horizon 2020, de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre (et de porter cette réduction à 30 % si un accord international est signé, notamment dans le cadre de l'après-Kyoto), de porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique européen (dont 10 % pour les biocarburants) et d'améliorer de 20 % l'efficacité énergétique de l'Union.

En fait, l'adoption de ce paquet pose deux séries de questions certes liées mais de nature différente. La première concerne les objectifs à poursuivre en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Les critiques à cet égard restent nécessaires, car l'ampleur des enjeux appelle une mobilisation permanente et exigeante qui ne s'est pas encore suffisamment produite. Oui, il faut donc toujours vouloir davantage d'action, et il faut tenir l'UE comptable pour tout fléchissement. Dans le cas de ce paquet énergie-climat, on peut ainsi regretter une certaine forme de défausse des Européens : d'une part, la distribution gratuite de quotas d'émissions aux entreprises peut s'interpréter comme une subvention implicite à des comportements polluants ; d'autre part, la majeure partie des réductions d'émissions devrait se faire par le biais d'achat de réductions à l'extérieur de l'UE. Même si ce qui compte vraiment pour la lutte contre le réchauffement climatique est le volume total des émissions et que l'endroit où elles sont générées est globalement indifférent, cet arrangement reflète la réticence des entreprises européennes les plus polluantes à s'engager résolument dans des comportements de réduction plus exigeants et dans des processus d'innovation pourtant porteurs des avantages compétitifs de demain.

La seconde question, cependant, concerne les conditions de l'action collective nécessaire. Fixation d'objectifs ambitieux, engagements quantitatifs, recommandations et promesses font partie des préalables à l'action, mais ne suffisent pas à l'enclencher. Il faut donc se préoccuper des conditions de l'action, et c'est au moins aussi important que d'en déterminer la nature. Ce qui semble intéressant dans le paquet énergie-climat, c'est précisément la convergence d'un processus complexe de négociations vers des modalités d'action collective mutuellement acceptables, dans un contexte économique et financier pourtant très difficile qui rend de tels engagements collectifs plutôt improbables. La rigueur du ralentissement économique aurait pu en effet entraîner des blocages insurmontables. Certains ont d'ailleurs fait part de leur opposition, comme le président tchèque Vaclav Klaus, qui a par exemple déclaré dans un débat organisé par l'hebdomadaire Euro le jour même de l'adoption du paquet que «les questions environnementales [étaient] un produit de luxe» et que «maintenant que nous [devions] nous serrer la ceinture, nous [devions] supprimer le luxe». Ce qu'il faut donc saluer dans le paquet énergie-climat, c'est que les 27 pays européens aient finalement montré que face à de tels

**Le paquet  
énergie-climat  
confirme  
le leadership  
européen  
sur le climat.**

enjeux et en dépit des différends et des divergences d'intérêt et d'appréciation souvent très marquées, l'action collective restait possible. C'est un message très important donné à la communauté internationale, un exemple qui, contrairement à ce que suggèrent les critiques négatives exprimées, confirme le leadership européen sur le climat, sans évidemment exonérer l'UE de la nécessité d'approfondir et d'amplifier les efforts à l'avenir. Le réalisme politique conduit à considérer que si un tel paquet avait été adopté sans aménagements et sans dérogations, il faudrait en conclure que ses objectifs n'étaient pas suffisamment ambitieux. Les clés de l'action collective consistent à entretenir cette dynamique exigeante entre des objectifs qu'il faut toujours vouloir trop ambitieux, et une action collective qui pourra paraître édulcorée devant les objectifs initiaux, mais qui finalement tire les principaux acteurs vers l'avant. Cette appréciation positive de l'effort européen n'empêche évidemment pas de souhaiter accélérer un rythme d'action qui n'est pas encore à la hauteur des enjeux. ■